

47 - Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe JOLY, Rapporteur : De nombreux établissements scolaires bisontins ont développé des échanges avec des établissements similaires dans d'autres pays.

L'idée première de ces échanges est de permettre aux collégiens et lycéens de découvrir d'autres cultures et de rendre concret l'apprentissage des langues enseignées en cours.

La Ville de Besançon a souhaité accompagner les établissements scolaires qui organisent de tels échanges, en accordant une aide financière pour chaque élève participant. La subvention est versée à l'établissement et permet de faire baisser quelque peu le coût du voyage pour le groupe.

Un barème a été établi sur la base des tarifs SNCF. Il favorise les déplacements et les échanges avec les établissements scolaires de nos villes jumelées ou partenaires. Il faut également qu'il y ait une vraie réciprocité de l'échange (accueil et déplacement) dans un délai de 2 ans.

De même, ce barème prend en compte les demandes des associations locales qui organisent un échange avec des partenaires associatifs de nos villes partenaires.

Sur la base de ce barème et des demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1 - A des organismes publics d'enseignement

- **382 €** au Collège Voltaire pour le déplacement de 24 élèves à Consuegra (Espagne) du 14 au 21 mars 2014
- **382 €** au Lycée Pasteur pour le déplacement de 22 élèves à Toula (Russie) du 9 au 19 avril 2014
- **534 €** au Collège Proudhon pour le déplacement de 27 élèves à Gehrden (Allemagne) du 12 au 19 mai 2014
- **1 050 €** au Lycée Pâris pour le déplacement de 21 élèves à Charlottesville (USA) du 5 au 19 mars 2014
- **534 €** au Collège Clairs-Soleils pour le déplacement de 36 élèves à Troisdorf (Allemagne) du 13 au 19 mars 2014
- **382 €** au Collège Clairs-Soleils pour le déplacement de 37 élèves à Uppsala (Suède) du 2 au 9 avril 2014
- **382 €** au Lycée Pasteur pour le déplacement de 25 élèves à Albolote (Espagne) du 13 au 22 mars 2014.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **3 646 €**, sera prélevée sur la ligne de crédit 65.048/65737. 0094036 CS 00290.

2 - A une association

- **180 €** à BDHC (Besançon Doubs Hockey Club) pour l'accueil d'une équipe de hockey sur glace de Tver (Russie) du 4 au 10 avril 2014 à l'occasion du tournoi international de hockey organisé par le club bisontin.

En cas d'accord, la dépense de **180 €** sera prélevée sur la ligne de crédit 65.048/6574. 0094036 CS 00290.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions proposées pour un montant total de 3 826 €.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme CAULET, Mme SUGNY, M. BODIN, M. GHEZALI, Mme MICHEL, M. DUMONT et M. LIME n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.